

Cercle de silence Versailles

Lettre n°53 – juillet – août 2014

Les jeunes lycéens étrangers doivent être pris en charge et non jetés à la rue !

Beaucoup trop de jeunes collégiens et lycéens inscrits dans des établissements d'Ile de France se retrouvent du jour au lendemain à la rue, sous prétexte qu'il n'y a pas de certitude vis-à-vis de leur âge réel.

Certains baladés de foyers en hôtels miteux, d'autres se voyant refusés la mise à l'abri dans l'attente de jugements, tous en errance et en danger depuis début avril ! Si l'arrêt des prises en charge des mineurs isolés étrangers (MIE) à leur majorité, réelle ou supposée, par l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) est toujours aussi fréquent que scandaleux, arrêt décidé même si les jeunes concernés se trouvent en cours de formation et que la fin de cet accompagnement entrave leur chance de réussite scolaire, il y a ici URGENCE.

Nous demandons que l'A.S.E donne un hébergement à ces jeunes au nom de leur droit à vivre comme leurs camarades sans se soucier quotidiennement de trouver de quoi se nourrir, un lieu pour dormir le soir...

Mayotte, département français d'outre-mer : une zone de non-droit

Il y a à Mayotte environ 3 000 mineures ou mineurs isolés étrangers. Parmi eux, 4 % ont un parent français et 64 % sont nés en France (à Mayotte en général). Dans 87 % des cas, leur isolement est généré par la reconduite à la frontière des parents — les deux (43 %), ou la mère seule (42 %), ou le père seul (2 %)

Mayotte est un bunker français au sein de l'archipel des Comores, microscopique copie de l'Europe transformée en forteresse face aux migrants. Les « scores » suivants sont souvent évoqués :

- autant d'éloignements forcés depuis Mayotte que depuis la métropole (en 2013, respectivement 15908 et 15469) ;
- face à celles et ceux qui tentent la traversée depuis l'île d'Anjouan, la plus proche, une protection naturelle par une barrière de corail, quatre radars et de gros moyens d'intervention en mer.
- des morts par milliers noyés dans l'océan Indien, disparus au cours des trajets de plus en plus dangereux empruntés pour déjouer les barrières

Revue Plein droit n° 100, mars 2014

Pas de cercle de silence en août.

Le cercle de silence de Versailles

Se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

Les prochaines dates : 10 juillet, 11 septembre 2014

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en

Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).